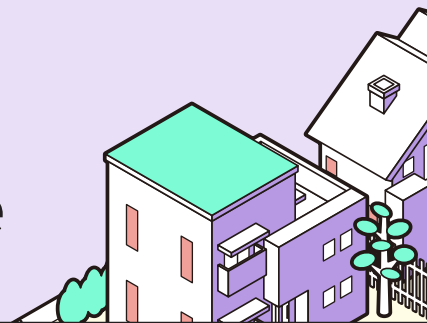


Responsable de l'accessibilité



Nous recommandons de nommer au moins une ou un responsable de l'accessibilité parmi les membres du personnel électoral de chaque lieu de vote. Cette personne peut occuper plus d'une fonction : par exemple, elle peut être aide-PRIMO et responsable de l'accessibilité. Elle doit s'assurer que les lieux sont accessibles en fonction des différents critères énoncés dans ce document.

Cette personne est responsable d'effectuer les tâches ci-dessous.

AVANT L'OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

- Inspecter les lieux et s'assurer que les mesures d'accessibilités requises sont en place :
 - Installer les indications d'accessibilité aux endroits prévus pour faciliter le parcours de l'électrice et de l'électeur (pictogramme international d'accessibilité aux personnes ayant une incapacité physique, flèches, etc.) ;
 - S'assurer que la signalisation est présente et bien en vue, tant à l'intérieur du bâtiment qu'à l'extérieur ;
 - S'assurer que la signalisation pour l'entrée accessible est visible de la voie publique, surtout s'il ne s'agit pas de l'entrée principale ;
 - Vérifier si l'éclairage de l'entrée du bureau de vote est suffisant ;
 - Ouvrir les portes difficiles à ouvrir ou qui n'ont pas de bouton pour les ouvrir automatiquement ;
 - S'assurer qu'il n'y a pas d'obstacle dans les corridors menant à la salle de vote ;
 - Vérifier que l'ascenseur est en fonction, si la salle de vote est sur un autre étage que la porte d'entrée accessible ;
 - S'assurer qu'il y a assez d'espace entre les bureaux de vote afin qu'un fauteuil roulant ou une poussette puisse circuler librement.

PENDANT LE DÉROULEMENT DU VOTE

- Comprendre les mesures d'assistance à proposer aux différentes clientèles, notamment aux personnes ayant des difficultés motrices, auditives, langagières, visuelles ou intellectuelles, mais aussi aux personnes âgées et à celles ayant d'autres besoins particuliers.

AUPRÈS DE L'ÉLECTRICE OU DE L'ÉLECTEUR

- Toujours s'adresser à l'électeur, et non à la personne qui l'accompagne, et lui demander s'il souhaite recevoir de l'assistance ;
- S'assurer d'établir un contact visuel avec l'électrice ou l'électeur lorsqu'il se présente à l'accueil et de le regarder.